

Image not found or type unknown



Contraint à effectuer tâches hors contrat et sans sécurité

Par **Mat75015**, le **27/02/2008** à **09:55**

Bonjour, je travail en tant que Commercial sédentaire dans une société de "Commerce de gros" et mon responsable ainsi que mon PDG me demande régulièrement de préparer des commandes à l'intérieur même de l'entrepot et ceci sans équipement de sécurité. Sachant que des palettes sont situés à environ 15 à 20m du sol ! Est-ce légal ? Puis-je refuser ? Puis-je demandé des indemnisations concernant ces taches qui ne sont pas inclus dans mon contrat de travail ?

Cordialement,

Mathieu